



Traçabilité

La déclaration de la date de naissance est obligatoire

Le système d'identification et de traçabilité des bovins et des ovins au Québec est l'un des plus performants au monde. Les intervenants du secteur bovin ont participé activement à la mise en place de ce système depuis 2002, année au cours de laquelle a été adopté le règlement sur l'identification des bovins. C'est Agri-Traçabilité Québec (ATQ) que le gouvernement du Québec a mandaté pour développer et gérer ce système et, plus particulièrement, la base de données générées par l'application du règlement.

En vertu de ce dernier, les éleveurs de bovins ont l'obligation d'identifier leurs animaux dans les jours suivant leur naissance et de transmettre à ATQ, à la suite de la pose des boucles et lors de l'activation de celles-ci, les renseignements relatifs aux animaux identifiés. La date de naissance est l'un des renseignements exigés.

Outre le respect de cette exigence, les producteurs doivent aussi s'assurer que leurs animaux portent en tout temps les deux boucles apposées conformément à la réglementation, soit une étiquette électronique sur une oreille et une étiquette avec code à barres sur l'autre. De plus, nous tenons à vous rappeler qu'à la suite de la pose des étiquettes, le producteur doit les activer en transmettant à ATQ les renseignements relatifs à l'animal identifié, dont la date de naissance. À la suite de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), les exigences des pays importateurs ont augmenté et des vérifications portant sur la conformité des systèmes sont également imposées. Au cours des prochains mois, le Ministère portera une attention particulière au respect de cet aspect de la réglementation.

En fait, la déclaration de la date de naissance réelle est déjà une obligation en vertu du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux.



Les animaux doivent porter en tout temps les deux boucles apposées conformément à la réglementation, soit une étiquette électronique sur une oreille et une étiquette avec code à barres sur l'autre.

Cependant, depuis la réouverture de la frontière américaine et du marché japonais, il s'agit aussi d'une information déterminante pour l'exportation de bovins, puisqu'elle permet de répondre aux exigences des pays importateurs et de conserver l'accès aux marchés.

Il est donc primordial que les producteurs de bovins soient attentifs lorsqu'ils transmettent cette information à ATQ et qu'ils déclarent la date de naissance réelle de l'animal. Ce renseignement permettra d'améliorer la qualité et la fiabilité de l'information contenue dans la banque de données afin d'assurer aux producteurs d'ici l'accès aux marchés internationaux.

Le système de traçabilité repose sur un partenariat entre l'industrie et le gouvernement. Le MAPAQ compte sur la collaboration de tous les partenaires impliqués (producteurs, propriétaires d'encans, d'abattoirs, de centres de tri, etc.) qui, tous ensemble, font de ce système une réussite dont nous pouvons être fiers.

Le Temple de la renommée de l'agriculture du Québec reçoit les mises en candidature

Le Temple de la renommée de l'agriculture du Québec a commencé à recevoir des candidatures! Le Temple de la renommée, rappelons-le, est un organisme sans but lucratif dont la mission est de reconnaître la contribution exceptionnelle de Québécoises et de Québécois à l'avancement de l'un ou l'un autre aspect de l'agriculture du Québec. Les personnes admises voient leurs réalisations mentionnées dans le registre de l'organisme et leur photographie affichée en permanence dans la galerie du Temple de la renommée, qui est située dans le pavillon de la Jeunesse à ExpoCité, à Québec.

Selon la tradition établie depuis plusieurs années déjà, la cérémonie d'admission est soulignée par un banquet qui se tient au cours de la première fin de semaine d'Expo Québec. En 2005, l'organisme a accueilli trois nouvelles personnes, soit MM. Claude Marchand, Jean Touchette et Jean-Guy Trudeau. Cette reconnaissance porte à 57 le nombre de personnalités du milieu agricole qui ont été admises au Temple de la renommée depuis sa création en 1992.

Toute personne ou organisation désireuse de devenir membre du Temple de la renommée ou d'obtenir des renseignements supplémentaires sur la procédure à suivre pour soumettre une candidature peut s'adresser au secrétariat du Temple de la renommée au numéro de téléphone 418 691-7654.

Une publication de référence

L'industrie bioalimentaire au Québec: richesse, savoir-faire et innovation

Créatrice de milliers d'emplois et génératrice de plusieurs milliards de dollars en valeur ajoutée et en chiffre d'affaires, l'industrie bioalimentaire est un solide levier de développement économique pour le Québec et ses régions. Elle mobilise une force de travail de près de 440 000 travailleurs et une multitude d'entreprises et d'établissements.

C'est à cette industrie, qui contribue grandement à la richesse collective des Québécois, que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation consacre sa publication intitulée *L'industrie bioalimentaire au Québec: richesse, savoir-faire et innovation*, édition 2005. Cette nouvelle

parution suscitera certainement un intérêt marqué et occupera une place enviable parmi les documents de référence du milieu bioalimentaire.

Le document passe d'abord en revue les principaux indicateurs de l'activité bioalimentaire québécoise en les comparant avec la situation qui règne aussi bien chez nos voisins ontariens que dans le reste du Canada. Il s'attarde ensuite sur la dynamique de la «chaîne de valeur», autant à l'intérieur des trois maillons de l'industrie qui la composent, soit la production, la transformation et la distribution/restauration que dans les relations que ceux-ci peuvent entretenir avec le citoyen-consommateur,

source de motivation et de changement. Il présente aussi les caractéristiques de chaque région du Québec.

On découvre, à la lecture de cette publication, une industrie performante bénéficiant d'assises solides et résolument tournée vers le XXI^e siècle. Elle est le fruit d'un savoir-faire que ses artisans, dispersés sur le territoire québécois, ont sans cesse amélioré pour qu'elle se conjugue en un éventail de goûts, reflets de la richesse de nos régions et terroirs.

On peut télécharger le document *L'industrie bioalimentaire au Québec: richesse, savoir-faire et innovation*, sur le site Internet du MAPAQ à l'adresse: www.mapaq.gouv.qc.ca